

## Mémoire d'un Opéra : regard sur les archives lyriques en Suisse

**Cynthia Schneider**

cynthia.schneider12@gmail.com

Alors que les derniers applaudissements retentissent dans la salle, les projecteurs s'éteignent après la révérence des artistes ; le silence tombe sur la performance achevée. Que reste-t-il une fois le rideau baissé : un souvenir, une émotion dans la mémoire des spectateurs ? Comment se conserve la mémoire du bel canto ? De là est partie mon interrogation.

L'art lyrique se manifeste lors d'un événement unique : la représentation. Cet état éphémère semble difficilement saisissable et encore moins conservable. Toutefois, l'opéra ne s'épanouit pas seulement sur scène, mais surtout en coulisses : des mois de création, des semaines de répétitions, des heures d'interprétation, des minutes d'émotion. Au final, des témoignages épars, récoltés au fil des mois, survivent à la production lyrique. Chaque trace qui, même lacunaire, porte en elle une part de cet art : les maquettes de décors et de costumes contiennent l'univers d'une mise en scène, l'ambiance et la réalité imaginées par l'équipe artistique ; les enregistrements sonores recueillent la musicalité et l'interprétation des chanteurs et de l'orchestre ; les captations vidéos révèlent l'éclairage, les mouvements et l'exécution voulus par le metteur en scène ; les photographies fixent l'expression et les gestes des artistes ; les coupures de presse rapportent le contexte, l'accueil et les échos du public et des contemporains. En ajoutant les documents techniques, notes diverses, plans d'implantation des décors, cela forme un tout : les archives d'un opéra.

Patiemment fixé et récolté, le patrimoine lyrique n'est toutefois pas assuré de sa préservation. L'hétérogénéité qui fait la richesse de telles archives peut également créer leur perte, en raison de la variété des supports : papier, documents numérisés, objets en trois dimensions, plans roulés ou à plat, prises de vue, enregistrements sonores et audiovisuels. La gestion des archives lyriques demande des compétences toujours plus poussées et diversifiées, des conditions de conservation optimales et d'importants espaces de stockage. La pérennité de cette mémoire est à ce prix.

Cette étude se fonde en grande partie sur l'enquête et les entretiens réalisés durant le premier semestre 2010 auprès de sept institutions lyriques suisses (Grand Théâtre de Genève, Opéra de Lausanne, Opernhaus Zürich, Stadttheater Bern et les Théâtres de Bâle, Lucerne et St.-Gall), d'une institution européenne (Opéra de la Monnaie), ainsi que des dépositaires d'archives d'Opéra (Archives municipales, Archives d'État et Collection suisse du Théâtre). Ainsi, quelques éclairages sur le traitement des archives d'Opéra ont pu être apportés.

Seul Opéra à posséder une structure centrale et professionnelle d'archivage qui prend en charge ses archives artistiques, le Grand Théâtre fait office de pionnier en Suisse. Cela est un avantage pour l'institution qui conserve ainsi sa mémoire in situ et qui peut en disposer en tout temps ; mais cela implique aussi des moyens financiers et humains pour pouvoir transmettre et valoriser ce patrimoine, au-delà de sa propre conservation. L'exemple du service d'archives de la Monnaie, qui a développé une base de données en ligne performante, suffit à montrer la valeur ajoutée et l'impact que peut apporter ce service à son institution. En effet, malgré la richesse des fonds d'Opéra, ceux-ci restent souvent inaccessibles et méconnus. Une meilleure visibilité des fonds passe alors par la numérisation des documents, ainsi que la mise en place d'expositions.

L'enquête a révélé, en revanche, un autre éclairage sur le reste de la Suisse : les pratiques documentaires et archivistiques ne sont que peu ancrées dans la tradition des institutions lyriques. Il faut dire que l'archivage définitif n'est habituellement pas du ressort des Opéras : la conservation des archives administratives et artistiques est confiée aux dépôts d'archives publiques, voire même à la Collection suisse du Théâtre. L'archivage courant et intermédiaire sont, quant à eux, organisés de façon autonome dans les départements.